



Assemblée générale

Distr. limitée
20 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session Deuxième Commission

Point 54 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Antigua-et-Barbuda* : projet de résolution

Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, dans laquelle elle a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant également sa résolution 62/209 du 19 décembre 2007, dans laquelle elle a décidé de convoquer une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, présenté en application de sa résolution 62/209³,

Réaffirmant ses résolutions précédentes relatives à la coopération Sud-Sud,

1. *Décide* que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, en septembre 2009, au niveau politique le plus élevé possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres, de représentants spéciaux et d'autres représentants;

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Voir résolution 60/1.

³ A/C.2/63/7, annexe, pièce jointe III.



2. *Décide également* de charger le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, agissant en qualité de comité préparatoire de la Conférence, d'arrêter les modalités d'organisation et la date de la Conférence et de pourvoir à l'élaboration de son rapport final et, à cet égard, décide de reporter à novembre 2009 la seizième session du Comité de haut niveau;

3. *Décide en outre* de confier au Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud le soin de proposer un programme de travail pour le Comité préparatoire, en consultation avec les États Membres, compte tenu des réunions sur la question prévues en 2009 et des résultats attendus et, dans ce contexte, estime que le Comité préparatoire de la Conférence devrait tenir sa réunion d'organisation en janvier 2009;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires, en consultation avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, pour appliquer la présente résolution.
